

RCS : PONTOISE  
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 03094  
Numéro SIREN : 885 011 775  
Nom ou dénomination : 3PECH

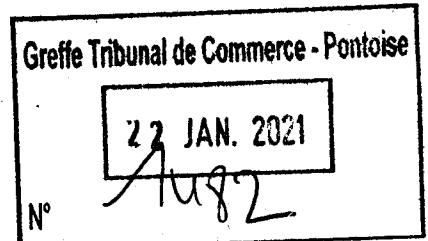
Ce dépôt a été enregistré le 22/01/2021 sous le numéro de dépôt 1482

Société à responsabilité 3PECH

Au capital de 1000,00 euros

Siège social : 21 rue du Général Corbineau, 95660 Champagne-sur-Oise

885 011 775 R.C.S. Pontoise



## **Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 20 Décembre 2020**

L'an deux mille vingt,  
Le dimanche 20 juillet,  
A 18 heures.

Les associés de la société 3PECH, SARL au capital de 1000,00 euros divisés en 100 parts sociales, dont le siège social est à Champagne-sur-Oise, se sont réunis au 87 avenue de Paris, 95620 Parmain, sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par courrier électronique avec accusé de réception, par la gérance. L'assemblée est présidée par Mme PECH MEN Sokhena, associée.

Sont présents :

- Mme PECH JANODY Rasmei, propriétaire de 40 parts sociales, numérotées de 1 à 40 ;
- Mme PECH MEN Sokhena, propriétaire de 40 parts sociales, numérotées de 41 à 80 ;
- Mme PECH SENG Chantheary, propriétaire de 20 parts sociales, numérotées de 81 à 100 ;

Soit au total 3 associés présents ou représentés, totalisant 100 parts. Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant : la démission de Mme PECH JANODY Rasmei de la gérance de SARL 3PECH.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société;
- s'il y a lieu, la feuille de présence ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés lors de la convocation à l'assemblée générale avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.



Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés. Il déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

### Résolution :

L'assemblée accepte la démission de Mme PECH JANODY Rasmei du collège de gérance de SARL 3PECH.

A la suite de la démission Mme PECH JANODY Rasmei, Mme PECH SENG Chantheary propriétaire de 20 parts sociales, numérotées de 81 à 100, est seule gérante de la SARL 3PECH.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

La gérante  
**Chantheary PECH SENG**



Le président  
**Sokhéna PECH MEN**

